

DÉPARTEMENT

GARD

ARRONDISSEMENT

NIMES

Effectif du conseil syndical

41

Nombre de délégués en exercice

41

## SITOM SUD GARD

Élection des membres du bureau (Président, des vice-présidents et autres membres)

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de mai à dix-sept heures, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil syndical du Sitom sud Gard.

Étaient présents les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

M. BOUGAREL Christophe	M. SCHWARTZ David	M. TICHET Christophe
M. MARTINEZ Juan	M. ARNAUD Richard	M. BASTID Christian
Mme. BEN JAAFAR Soukaïna	M. CADÈNE Nicolas	M. CHARRIERE François
Mme. DAGUENET Fanny	M. DE GONZAGA Patrick	M. DETREZ Pierre-Edouard
M. DURAND Jacques	Mme. FAYET Sylvette	Mme. FOURNIER Bérangère
M. FERRIER Bruno	Mme. GIANNACCINI Maryse	Mme. MENUT Jo
M. MESPOULET Laurent	M. NADAL Nicolas	M. NUTI Dominique
Mme. POIGNET-SENGER Véronique	M. ROUX David-Alexandre	M. SEGUY François
Mme. VABRE Marie-France	M. BOURDANOVE Serge	M. DAUTREPPE Gérard
M. JEAN Lionel	M. ZAMMIT Marc (suppléant)	Mme. ARNÉGUY Janie (suppléante)
M. BOIS Emmanuel (suppléant)	Mme. CHARAIX-PY Agnès (suppléante)	M. LANOY Denis (suppléant)

Absents :

M. CHAPPELLIER Laurent, M. GUIRAUD David, M. BRUNDU André, M. DUPONT Alain, M. LAGET Alain, M. RIQUIER Camille, M. CAMAIONE Alberto, Mme. CASIER Hélène, Mme. AJMO-BOOT Sylvie, M. CHABANEL, Mme. ETEVE Marie-Laure, M. GRIL Colin, M. ZARAGOZA Christophe.

### 1. Installation des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M Richard TIBERINO, président sortant du syndicat, qui a déclaré les membres du conseil syndical cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

- Madame Soukaïna BEN JAAFAR a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).
- Madame Marie-France VABRE reprend la présidence de la séance en sa qualité de doyenne d'âge.

### 2. Élection du président

#### 2.1. Présidence de l'assemblée

La doyenne d'âge des membres présents du conseil syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 33 délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie, puis fait état des pouvoirs accordés :

- Mme ETEVE Marie-Laure à M. DE GONZAGA Patrick.
- M. GUIRAUD David à M. BOUGAREL Christophe.
- M. BRUNDU André à M. TICHET Christophe.

Elle a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

## **2.2. Constitution du bureau :**

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs :

- Monsieur Dominique NUTI,
- Madame Janie ARNÉGUY.

## **2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposé lui-même dans l'urne prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

## **2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (33 + 3 pouvoirs ) ..... 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... 36
- f. Majorité absolue ..... 19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FAYET Sylvette	36	Trente-six

## **2.5. Proclamation de l'élection de la présidente**

Madame Sylvette FAYET a été proclamée présidente et a été immédiatement installée.

## **3. Élection des vice-présidents**

Sous la présidence de Madame Sylvette FAYET élue présidente, le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

**Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.**

**Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.**

**Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif.**

**Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 9 vice-présidents et 5 membres du bureau. Au vu de ces éléments, le conseil syndical a fixé à 9 le nombre des vice-présidents du conseil.**

## **3.1. Élection du premier vice-président**

### **3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (33 + 3 pouvoirs ) ..... 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 35
- f. Majorité absolue ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SEGUY François	35	Trente-cinq

### 3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. François SEGUY a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

## 3.2. Élection du deuxième vice-président

### 3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (33 + 3 pouvoirs ) ..... 36  
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 36  
 f. Majorité absolue ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
NADAL Nicolas	36	Trente-six

### 3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M. Nicolas NADAL a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

## 3.3. Élection de la troisième vice-présidente

### 3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (33 + 3 pouvoirs ) ..... 36  
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 36  
 f. Majorité absolue ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DAGUENET Fanny	36	Trente-six

### 3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Madame Fanny DAGUENET a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

## 3.4. Élection du quatrième vice-président

### 3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (33 + 3 pouvoirs ) ..... 36  
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 1  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... 35  
 f. Majorité absolue ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
De GONZAGA Patrick	35	Trente-cinq

### 3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. Patrick De GONZAGA a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

## 3.5. Élection du cinquième vice-président

### 3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (33 + 3 pouvoirs ) ..... 36  
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0  
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	36
f. Majorité absolue .....	19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOUGAREL Christophe	24	Vingt-quatre
MARTINEZ Juan	7	Sept
TICHET Christophe	5	Cinq

### 3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M. Christophe BOUGAREL a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

### 3.6. Élection du sixième vice-président

#### 3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (33 + 3 pouvoirs).....	36
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	36
f. Majorité absolue .....	19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FERRIER Bruno	30	Trente
TICHET Christophe	6	Six

### 3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M. Bruno FERRIER a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

### 3.7. Élection du septième vice-président

#### 3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de de votants (33 + 3 pouvoirs) .....	36
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	30
f. Majorité absolue .....	19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROUX David Alexandre	30	Trente

### 3.7.2. Proclamation de l'élection du septième vice-président

M. David Alexandre ROUX a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

### 3.8. Élection du huitième vice-président

#### 3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (33 + 3 pouvoirs) .....	36
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	32
f. Majorité absolue .....	19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DURAND Jacques	22	Vingt-deux
MARTINEZ Juan	10	Dix

**3.8.2. Proclamation de l'élection du huitième vice-président**

M. Jacques DURAND a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

**3.9. Élection du neuvième vice-président**

**3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de de votants (33 + 3 pouvoirs) ..... 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 32
- f. Majorité absolue..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ARNAUD Richard	32	Trente-deux

**3.9.2. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président**

M. Richard ARNAUD a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

**3.16. Élection des membres du bureau**

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

**3.16.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 1
- b. Nombre de de votants (32 + 3 pouvoirs) ..... 35
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 35
- f. Majorité absolue ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DAUTREPPE Gérard	35	Trente cinq
JEAN Lionel	35	Trente cinq
LAGET Alain	35	Trente cinq
MARTINEZ Juan	35	Trente cinq
TICHET Christophe	35	Trente cinq

**4. Observations et réclamations**

Néant.

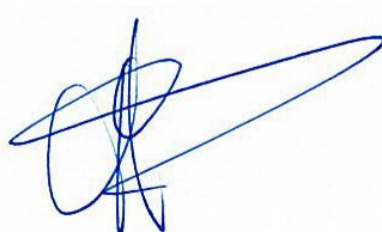
**5. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le dix-huit mai deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président, le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.


La présidente,



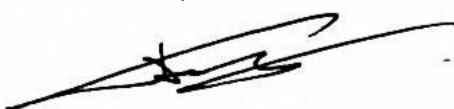
Le délégué le plus âgé,



Le secrétaire,



Les assesseurs,




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20260518-PV26001-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2026  
Publication : 20/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

